Permanence SNICAC-FO : Tél : 05 62 14 51 84 Mél : snicac-fo-dti@aviation-civile.gouv.fr
Pour plus d'information visitez notre site www.snicac.org

Paris, le 9 avril 2014

comité de suivi du protocole du 8 avril
Point sur les mesures pour les Attachés

Les points à l'ordre du jour concernant les attachés étaient particulièrement importants, suscitant des attentes qui n'ont pas toutes été satisfaites.

Volet statutaire : on avance sur le CIGeM et les conseillers

L'administration a présenté un **projet de décret d'adhésion au CIGeM** au 1er janvier 2015. Si l'indemnitaire particulier est garanti (14 corps ont déjà adhéré, dont les finances et la Caisse des dépôts), le SNICAC rappelle son attachement à conserver la maîtrise de la gestion des emplois fonctionnels et un taux d'accès au principalat dérogatoire, au moins transitoirement, comme l'ont obtenu les corps précités **noir sur blanc dans leur décret d'adhésion**. Sont présentés à ce stade :

- le positionnement sous l'autorité de gestion de la DGAC, suite aux interventions répétées du SNICAC, des attachés de la DGAC, du BEA, de l'ÉNAC **et de Météo-France** ;
- le ratio de recrutement externe / interne dérogatoire jusqu'en 2020 pour le repyramidage.

Concernant les conseillers d'administration, le SG pensait pouvoir annoncer la sortie d'un texte qui reste à ce stade au guichet unique, mais qui sera validé très prochainement. Il comprendra :

- la **fusion des deux grades de conseiller**, avec une accélération des premiers échelons ;
- l'ouverture de **22 postes budgétaires de conseillers**, dont 8 avec accès HEA, qui correspondent aux engagements des protocoles de 2010 et 2013.

Revalorisation indemnitaire : ça coince toujours au guichet unique

Le texte concernant les corps techniques a passé le cap du guichet unique, celui pour les administratifs reste bloqué à ce stade. L'objectif de mise en paie pour les agents annoncé en juin par le SG est caduc, et il est désormais question du **début d'automne**. Le montant versé prendra en compte une revalorisation rétroactive de 50€ au 1er janvier 2013, et 50€ de plus au 1er juillet 2014.

Si les difficultés rencontrées par l'administration pour faire signer des textes indemnitaires dans le contexte actuel sont réelles, **un nouveau décalage serait inacceptable** alors que les restructurations et les réductions d'effectifs ont débuté et touchent tous les Attachés et leurs services.

Le SNICAC attend du concret pour le prochain comité de suivi du 24 juin !